

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2026

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 19

Présents 11

Procuration 7

Votants 18

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h30

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Marion RIVOIRE,

Maire.

Date de la convocation : 09/10/2026

Date d'affichage de la convocation : 09/10/2026

Date d'affichage de la délibération : 16/10/2026

Etaient présents : MME RIVOIRE Marion, Mr PARIS Benjamin, MME JEULIN-CARREY Florence, MR JAIME Emmanuel, MME GLEYES Lucie, MR VERGER Guillaume, MR PERQUIS Christophe, MME CHANSAREL Frédérique, MME TRICONNET Chloé, MME TONG-LEE-A-TAÏ Maeva, MME LATGER Lucie

Ont donné procuration : MR SOS Aurélien à MME GLEYES Lucie, MME MOËNNARD Charlotte à MME JEULIN-CARREY Florence, MME GUIBAL Laurence à MR JAIME Emmanuel, MR CAPART Aurélien à MME TRICONNET Chloé, MR DOLIN Nicolas à MR VERGER Guillaume, MME TAGLIAFERRI Claire à MME RIVOIRE Marion, MR BECAÏS Anthony à MME CHANSAREL Frédérique

Était excusé : MR TURLAN Grégory

Mme Florence JEULIN-CARREY a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-94 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 septembre 2026

Exposé

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2026.
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce dernier.

Décision

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2026,

La délibération est adoptée à :

18

--

--

- VOIX POUR
- ABSTENTION
- VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 15 octobre 2026

La secrétaire de séance,
Florence JEULIN-CARREY

La Maire,

Marion RIVOIRE

